

L3

## Défense contre l'expropriation

Propriété : Droit de jouir ou de disposer d'une chose que l'on possède en propre de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et règlements.

Privé : Réservé non-ouvert au public.

Le droit à la propriété privée est un droit fondamental, pourtant la Commune veut nous en priver alors que :

- La promenade des Mauves n'est pas bien entretenue (photos à l'appui). La mairie devrait s'occuper de ce qu'elle a avant de s'intéresser aux biens des autres. D'ailleurs la promenade est dangereuse. On risque de glisser et de se faire mal, et des arbres menacent de tomber. Elle n'est pas très adaptée à l'accueil du public.

- La Commune a fait le chemin mais pas la haie pour protéger la vue chez les riverains le long de la Mauve. Tout le monde peut voir ce qu'on fait chez nous ! On est bien plus tranquille sans la promenade.

- C'est absurde de prendre des biens privés juste pour le plaisir de quelques uns, d'autant que la maire a dit qu'il y avait d'autres solutions. Alors pourquoi vouloir nous obliger à vendre ? C'est contre nous ? Pourtant on a été gentils avec la Commune, on s'est occupé des cygnes sur notre propriété, on a donné des documents pour les archives de M. GANDON, on a même laissé gratuitement le passage des riverains pendant 24 ans. Et voilà ce qu'on récolte ?

En plus, j'ai été très surprise de découvrir que la Commune étale au grand public que M. Claude ALLARD n'avait pas toute sa tête. Les gens n'ont pas à savoir ça, ça va à l'encontre du droit à la vie privée !

Madame Accord Germaine  
43 Rue de la Batissière  
45130 Hamonville

